

Salaire de William Wright, comme clerc dans le bureau du secrétaire provincial
Augmentation du salaire de J. B. Stanton comme clerc dans le bureau de l'inspecteur général, du 1er au 31 janvier, 1848, à £25 par année
Do à son successeur, John Drysdale, du 1er février au 31 décembre, 1848, au même taux, £22 18s. 4d., et pour l'année 1849, £25

Salaire de Wm. Webb, comme messager dans le bureau du régistrateur provincial, pour l'année 1849

Salaire additionnel de cinq messagers;— pour les bureaux du secrétaire provincial, 2 ; du secrétaire du gouverneur, 1 ; du receveur général, 1 ; et de l'inspecteur général, 1.—£10 chacun pour l'année 1849

Salaire du secrétaire du bureau d'enregistrement et de statistiques

Allocation viagère allouée à Madame McDonell sur sa réclamation pour domaire sur certaine propriété dont le gouvernement s'est emparé, par l'entremise des commissaires du canal de Welland, pour l'année courante

Aide à Antoine Hamel et son épouse, pour l'usage de leur terrain, sur l'île d'Anticosti, au service de la Maison de la Trinité

Aide en faveur de Frs. X. Garneau, pour continuer son "Histoire du Canada"

Salaire d'un clerc additionnel dans le bureau de l'inspecteur-général,—député des douanes

Salaire d'un clerc attaché au département de l'inspecteur-général, résidant à Québec, pour surveiller les intérêts de la couronne, par rapport aux prêts d'argent aux personnes de cette ville qui ont éprouvé des pertes durant les grands incendies de 1845, pour percevoir l'intérêt sur les débentures

Salaire du secrétaire de l'institution royale pour l'avancement de l'éducation

Allocation en faveur du même pour un messager et dépenses contingentes

Allocation ordinaire accordée au collège du Haut-Canada

Idem collège Victoria

Idem collège de la Reine

Idem collège de Régopolis à Kingston

Allocations faites ci-devant au maître de l'école de grammaire à Montréal, et maintenant faites aux directeurs du lycée de cette ville, pour les indemniser de l'instruction gratuite qu'ils donnent à vingt écoliers des classes les plus pauvres

Idem à Québec

Idem pour le soutien de l'école nationale à Québec

Pour la même fin à Montréal

Aide en faveur de la société d'éducation à Québec

Do en faveur de la société d'éducation aux Trois-Rivières

Do en faveur de l'école britannique et canadienne à Québec

Do do do à Montréal

Do en faveur de l'école de St. André de Québec

Do en faveur de l'école St. Jacques de Montréal

Do en faveur de l'école libre américaine presbytérienne à Montréal

Do en faveur du collège de Ste. Anne de la Pocatière

Do en faveur du collège de St. Hyacinthe

Do en faveur du collège de Chambly

Do en faveur du collège de l'Assomption

Do en faveur de l'académie de Berthier

Do en faveur de l'académie de Charleston

Do en faveur du séminaire de Stanstead

Do en faveur de l'académie de Shefford

Do en faveur de l'académie de Sherbrooke

Do en faveur de l'académie de Grimsby et l'école de Bedford

Do en faveur de l'école sous l'institution royale aux Trois-Rivières

Do en faveur de la société de l'école de l'Amérique Britannique du Nord à Sherbrooke

Do en faveur du lycée du village de Durham, Mississquoi

Do en faveur de l'école des petits enfants à Québec

Do en faveur de l'école des filles au village de Lorette, près de Québec

Do en faveur de l'école pour les sauvages à Caughnawaga

Do pour la même fin à St. Régis

Do pour la même fin à St. François

Aide pour le collège de Ste. Thérèse

Do pour le collège de Nicolet

Do pour le Bishop's College à Lennoxville

Do pour le collège Joliette

Do pour l'académie de Clarenceville

Canal de Chambly

Travaux de l'Outaouais

Do bômes de Gatineau

Écluse et chaussée de St. Ours

Canal de la Baie de Burlington

Havre de Whithby

Havre et phare de Dover

Pont de Jacques Cartier

Relèvement du canal de Champlain

Compilation des statistiques de chemins de fer

Écluse et chaussée de Ste. Anne

Relèvement de la rivière de l'Assomption

Pont au sud du St. Laurent

Pont de Rouge Hill

Quai de la Grosse Isle

Chemin de Temiscouata

Havre de Port Stanley

Havre de Owen's Sound

Chemin de Markham

£ 175	Exploration du chemin de fer de Halifax	£ 6322
	Païement des sentences des arbitres provinciaux	10000
2	Pont de Melbourne	910
	Achat d'une glisseoire sur la rivière des Outaouais, propriété de Ruggles Wright, écuyer	10000
47	Achat de la propriété joignant la maison du gouvernement, Montréal	4000
	Canal de Welland	68155
66	Canaux du St. Laurent	6545
	Travaux sur l'Outaouais	3777
	Grand chemin nord de Toronto	18886
	Chemin d'Arthabaska	4284
	Ponts au sud du St. Laurent	100
	Rouge Hill et Pont	403
	Quai de la Grosse Isle	313
50	Chemin de Grimsby	917
	Chemin de Rondeau	2
	Canal de Chambly	1645
75	Pont de Jacques Cartier	150
	Pont de Humber	1003
	Chemin de Témiscouata	474
	Explorations	1085
	Arbitrages	10247
50	Montant payé à compte des services pour 1847, suivant l'état No. 26, dans les comptes publics de cette année	22195
	Balance à compte de l'immigration pour 1848	5399
25	Montant approprié pour les dépenses de l'immigration en 1847, que l'on pourra employer à ouvrir des chemins pour faciliter les établissements	20000
250	Aide en faveur de l'athénée, à Toronto	50
126	Do de la faculté de médecine de Québec	100
	Requis de plus pour les dépenses contingentes de l'assemblée législative	16000
	Pour rembourser certaines dépenses encaunes et pertes éprouvées par George Chapman, pendant qu'il était employé comme commissaire du Chemin des Caps	34
200	Allocation en faveur des sociétés d'agriculture des provinces du Haut et du Bas-Canada, £250, ch.	500
100	Pour couvrir la dépense encourue dans l'admission en 1848, à l'hôpital de marine de Québec, de certains habitans de la cité de Québec et de ses environs, tombés dans une extrême indigence	10000
67	Pour venir en aide aux habitans des comtés de Gaspé et de Bonaventure, en leur procurant du grain de semence par forme de prêt	56
1111	Pour salaire additionnel à l'un des clercs du bureau du député-adjudant-général des milices, C. O.	40
500	Allocation additionnelle en faveur de l'asyle temporaire des aliénés à Beauport, près de Québec	500
500	Pour mettre les commissaires de la maison de correction à Trois-Rivières en état de payer des arrérages du loyer de la bâtie occupée comme maison de correction	90
282	Allocation pour terminer la bâtie de l'asile, des aliénés à Toronto, qui sera par la suite remboursée à même le fonds de cotisation pour l'asile des aliénés	5000
171	Pour l'achèvement des canaux du St. Laurent	20000

MELANGES RELIGIEUX

MONTRÉAL 1 JUIN 1849.

PROROGATION DU PARLEMENT.

"Mercredi, à 4 heures après-midi, a eu lieu la prorogation du Parlement Provincial ; la session a duré 4 mois et douze jours. Il y a été passé 291 bills, dont 195 sont sanctionnés et 6 seulement sont réservés. Le Général Rowan, qui remplaçait en cette circonstance S. E. Lord Elgin, est arrivé au parlement au milieu d'un brillant état-major, et au soi du canon. La garde d'honneur a présenté les armes et le corps de musique a joué l'hymne "Dieu sauve la Reine." Puis, S. E. le député-gouverneur est monté au Conseil Législatif, et s'est placé sur le trône, ayant à sa droite le Major Campbell, et à sa gauche l'hon. Colonel Bruce.

La Gazette Officielle sortit quelques instants après une feuille extraordinaire, dont nous extrayons la nomination suivante et le discours qui vient après :

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Montreal 30 mai 1849.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, par Commission, sous le Sceau de ses Armes, assigner, députer, substituer et nommer William Rowan Ecr., Major-Général, commandant les Forces de Sa Majesté en la Province du Canada, pour être Député-Gouverneur pour les fins mentionnées dans la dite commission.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF,

Montreal, 30 mai 1849.

Aujourd'hui à quatre heures P. M., le Major-Général Rowan, Député-Gouverneur, s'est rendu avec les cérémonies ordinaires à la Chambre du Conseil Légitif du Parlement. Les Membres du Conseil Légitif étant assemblés, il a plu au Député-Gouverneur y faire requérir la présence de l'Assemblée Légitif, et la chambre s'y étant rendue, 157 bills ont été sanctionnés au nom de Sa Majesté par le Député-Gouverneur. Après quoi, il a plu au Député-Gouverneur clore la Deuxième Session du Troisième Parlement Provincial par le discours suivant :

"Honorable Messieurs du Conseil Légitif, et Messieurs de l'Assemblée Légitif.—Le Gouverneur-Général ne jugeant pas à propos d'être présent en ce moment, m'a député pour signifier le plaisir de Sa Majesté sur les divers bills que vous avez passés, et pour mettre fin aux travaux de la présente session. En m'accordant de ce devoir, qu'il me soit permis de vous remercier du zèle et de l'assiduité que vous avez montrés, pendant une session des plus longues et des plus

laborieuses, et de vous féliciter sur les nombreuses mesures d'importance que vous avez pu amener à maturité. Je me flatte que les mesures que prend actuellement le gouvernement impérial pour faire disparaître du livre des statuts les dispositions qui empêchent les vaisseaux étrangers de fréquenter les ports de la province pour y obtenir du fret, ainsi que celles que vous avez adoptées pour compléter les canaux provinciaux et encourager les chemins à rails, tondront à augmenter le commerce du St. Laurent et à faciliter l'accès des marchés éloignés aux produits du Canada.

Messieurs de l'Assemblée Légitif.—Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des subsides que vous avez votés pour le service public, et pour maintenir le crédit de la province.

Honorables Messieurs et Messieurs, — Je déplore les excès récemment commis dans cette cité—les outrages dont le représentant de la Reine a été l'objet—and la destruction de l'édifice destiné aux séances de la législature. Il est néanmoins satisfaisant d'observer que ces procédures ne rencontrent aucune sympathie de la part du peuple du Canada, qui a profité de cette occasion pour venir en masse renouveler l'assurance de sa loyauté envers la Reine et de son attachement à la constitution de la province. Je me flatte qu'à votre retour dans vos familles, vous ne manquerez pas d'user de votre influence pour apaiser l'excitation, pour inciter le respect pour les lois et les décisions du Parlement, et pour promouvoir des sentiments de confiance mutuelle et d'amour fraternel entre les habitants de toutes les classes. Vous rendrez par là un service important à votre pays; car la paix et l'ordre sont indispensables à son avancement, et un succès des diverses mesures que vous avez adoptées pour son bonheur matériel et moral. Je demande instamment que Dieu bénisse vos efforts, et continue au Canada la protection qu'il lui a toujours accordée jusqu'ici d'une manière si particulière."

A leur sortie du parlement, le Général Rowan et son état-major ont été reçus par des vivats, et se sont empressés de remonter à cheval et de partir au grand galop, la pluie tombant à plein ciel.

Les autorités avaient pris toutes leurs mesures pour empêcher les émeutiers de faire des leurs, en cette circonspection. Aussi à part quelques haines et sifflets donnés aux membres libéraux en quittant le parlement, tout s'est passé dans l'ordre. Car les troupes et la police, aux premières menaces, balayèrent les gens turbulents, qui faisaient piteuse figure.

Cette session a été très-laborieuse et très-productive de bonnes mesures. Nous espérons que le gouvernement ne sera qu'augmenter de zèle et de vigueur dans la route qu'il s'est tracée, et qu'à la prochaine réunion des chambres, il aura encore à proposer des mesures de la plus haute importance pour les intérêts du pays. Soutenu comme il l'est par la grande masse du peuple, il peut faire le bien et il le fera, malgré les tentatives criminelles des ennemis du bon ordre et du bon gouvernement.

A NOS CONFRÈRES DE LA PRESSE.

Quelques uns de nos frères blâment fortement le gouvernement de n'avoir offert que £100 de récompense pour l'apprehension des incendiaires du Parlement, tandis qu'il offre £250 pour celle des incendiaires d'une propriété de M. Gilmore à Québec. Mais ces journaux ont-ils bien remarqué la différence du langage des deux proclamations qui offrent ces récompenses? Ont-ils remarqué que la première offre £100 de récompense pour l'apprehension de CHACUN des incendiaires, tandis que la seconde offre £250 pour l'arrestation de l'incendiaire ou des incendiaires. Ainsi, dans le premier cas, il y a dix, 15 ou 20 incendiaires d'arrêts, il sera payé £1000, £1500, ou £2000, tandis que dans le second cas, qu'il n'y ait qu'un incendiaire ou qu'il y en ait 25, ce ne sera toujours que £250. Nos frères se sont donc trop hâtés de faire du capital politique à ce sujet.

S. E. Lord Elgin, comme on le voit plus haut, n'a pas protégé lui-même les chambres. Les journaux torts font à ce sujet des commentaires malveillants et injurieux. Lord Elgin en effet n'a pas assisté à la clôture des chambres, afin d'arriver jusqu'à l'ombre d'un prétexte aux émeutiers de mettre la ville en émoi et peut-être de faire répandre le sang. Le pays saura apprécier ce nouvel acte d'humanité de Son Excellence, et flétrira, comme ils le méritent, les misérables qui sont sans cesse à l'injurier et à le menacer.

Un article dans le Pilot de Montréal, répondant aux insinuations et à rumeurs des torts qui prétendent que les Canadiens-Français ont empêché le bill d'indemnité par eux-mêmes et sans le secours des membres d'autres origines, et que les Canadiens-Français conduisent le Haut-Canada à leur gré, fait voir que 1° dans le ministère, il se trouve 4 Canadiens français contre 6 d'origine anglaise; 2° dans l'Assemblée législative, il y a 28 Canadiens français et 56 membres d'autres origines; 3° dans le conseil législatif, on compte 15 Canadiens français et 31 membres d'autres origines.

Le correspondant fait voir de plus que 1° : les libéraux ont 7 membres d'origine anglaise dans le Bas-Canada et 24 dans le Haut-Canada, tandis que les torts en ont 7 dans le B.-C., et seulement 18 pour le H.-C., laissant (sans compter les Canadiens français), en faveur des libéraux une majorité de 6 membres; 2° : les libéraux anglais du B.-C., représentent 176,960 âmes et dans le H.-C. 516,681, et les torts du B.-C., représentent 63,971 âmes et ceux du H.-C. 229,505, laissant (sans compter les Canadiens-français) en faveur des libéraux une majorité de 400,085 habitants; 3° : les Canadiens français représentent 600,000 habitants, les libéraux se trouvent être les organes de 1,200,000 personnes et avoir sur les torts une majorité de 910,000 âmes!!!

Tous ces chiffres sont bons à conserver et à enrégistrer. Les torts n'ont pas été en rien l'exactitude, et nous les devons de faire.

Le journal l'Avenir, que nous avons été si souvent dans la pénible nécessité de signaler au public comme étant le véhicule de toutes sortes d'injures et d'articles condamnables relativement à nos premiers hommes politiques, à nos prêtres, à notre évêque et même à Pie IX, cet apôtre de la vraie liberté! l'Avenir revient la charge, et dans sa feuille d'hier, il ne contient pas moins de trois correspondances injurieuses de toutes manières et adressées à M. Chiniquy. Nous ne faisons qu'indiquer le fait, parce que nous pensons que M. Chiniquy doit bientôt écrire une autre des admirables lettres qui ont déjà produit tant d'effet dans le public et qui, tout en donnant la vraie doctrine, sont ressortir toute l'inconvenu-

té la méchanceté et toutes les erreurs des articles du journal précité. Au reste, nos lecteurs, qui ont déjà pu apprécier le langage de l'Avenir, sauront à quoi s'en tenir sur ces correspondances, quand ils sauront que c'est précisément le même ton, les mêmes injures et les mêmes raisonnements! C'est en dire assez.

Le Morning Courier d'hier contient une correspondance, dans laquelle l'écrivain s'élève fort contre une lettre circulaire de Mgr. de Montreal, au sujet des brigandages commis en cette ville. Cette lettre est censée avoir été envoyée à Mgr., après la réception de sa circulaire et sa lecture au prêche de l'église. Or, il appert que l'écrivain fait mention de la réception et de la lecture de cette circulaire, avant même que celle-ci ne fut sortie des bureaux de l'évêché! L'écrivain aussi bien que le rédacteur du Courier reportent le tout au dimanche qui précédait le 3 mai, c'est-à-dire au 29 avril; mais la circulaire n'a pas été lue en chaire avant le 6 mai. On voit par là qu'il y a dans cette affaire de ces écrivains, quelques-uns de ces inventeurs ingénieurs, qui, faites trop précipitamment, sont incomplètes, et en sont voir toute l'incorrecte, tout en déclarant les admirables conceptions de leurs auteurs. Le Morning Courier, dont l'éditeur sans doute aime ce qu'il nomme le fair play, voudra-t-il bien reproduire dans son journal les faits qui précédent?

Il circule actuellement, en ville, un bruit assez étrange : il ne s'agit de rien moins que de l'apparition d'un ange à un sourd-muet de Montréal, dans le but de l'instruire, surnaturellement de sa religion. Le fait aurait eu lieu vendredi dernier, le 25 mai après-midi. Comme ces sortes d'événements ne peuvent se croire que sur des preuves bien fortes et bien authentiques, nous nous bornons, pour le moment, à rapporter la rumeur religieuse, en attendant que les autorités compétentes en aient jugé. A cette occasion, Mgr. l'évêque de Montréal a cru devoir recommander aux fidèles, dimanche dernier, de faire des prières particulières, afin de connaître plus sûrement la volonté du ciel sur cette manifestation réelle ou supposée.

On se rappelle que MM. les torts crurent de tout cœur qu'ils le pouvaient, que S. E. le Gouverneur Général devait dissoudre le parlement et en appeler au pays. Mais il paraît qu'ils se trouvent de légères faiblesses. Car le Morning Courier, qui est un de leurs organes les plus remarquables, ne veut plus de cet appel au peuple, tant que le ministère actuel sera au pouvoir! Nous ne savons pas trop ceci; c'est là une indice de force; mais nous y trouvons certainement une contradiction et un semblant de désavou